

Des policiers embarquent les couples non mariés

- National -

Publication date: lundi 18 mars 2013

Description:

L'Etat reprend ainsi à son compte le projet islamiste. Celui du diktat imposé par des vigiles islamistes, qui vise particulièrement les femmes en leur dictant des « comportements » qui répondraient aux normes totalitaires qu'on a voulu imposer à la société.

in L'Expression du 9 mars 2013

Copyright © Alger républicain - Tous droits réservés

par Idir Tazerout

De quelles menaces nos policiers veulent-ils nous protéger en faisant la chasse aux « couples d'amoureux ? ».

C'est le retour de la chasse...aux couples non mariés. Une pratique qu'on croyait disparue avec la dissolution de l'ex-FIS, mais force est de constater que tel n'est pas le cas. A Alger, la police s'est trouvée une nouvelle vocation : celle de faire la chasse au couples non mariés.

Cette pratique est surtout répandue au niveau de la police relevant de la sûreté de daïra de Chéraga. Celle de vérifier la virginité des filles « surprises » en compagnie d'amis.

« À 4 heures du matin, la police nous a ramené deux jeunes filles de 17 ans qui étaient avec leurs copains en voiture pour une réquisition d'examen d'hymen », affirme un employé de l'hôpital qui a souhaité garder l'anonymat.

D'aucuns se posent la question sur la légalité de telles interpellations surtout qu'elles ne répondaient aucunement à une quelconque « requête » ou plainte des parents, seuls détenteurs d'autorité sur des enfants mineurs.

« Inutile de vous préciser dans quel état de choc physique et moral se sont retrouvées les jeunes filles » , s'indignait encore, devant nous, une infirmière. Surpris, nos interlocuteurs ne comprenaient pas à quoi pouvait répondre une telle réquisition du procureur ! À supposer qu'il y a une « volonté » de protection de mineurs, cela doit-il passer par la vérification de l'état de l'hymen ? », s'interroge-t-on.

Autrement, nos policiers ne semblent concevoir la notion d'agression sexuelle que sous l'angle de la morale et non de la loi comme l'auraient exigé leur fonction et leurs missions. Alors, atteinte à la vie privée ou « simple zèle ? ».

« La dernière fois c'était une divorcée majeure avec deux enfants, qui a été soumise à la réquisition d'examen d'hymen », renchérit un autre témoin pour confirmer ce qui semble être une « campagne de puritanisme » pour des agents passés du rôle de la sécurité des biens et des personnes à celui de gardiens de « la morale ».

De quelles menaces nos policiers et nos hommes de loi veulent-ils nous protéger en faisant la chasse aux couples ? Nos agents de l'ordre public n'ont-ils donc pas matière à justifier les faveurs du Trésor public avec les vols, rackets, agressions et délinquance sous toutes ses formes qui écument nos espaces urbains ? Pourquoi cette promptitude ne concerne-t-elle pas les affaires de corruptions qui éclatent par-ci par-là ? A moins de vouloir institutionnaliser la régression que subit le pays.

L'Etat reprend ainsi à son compte le projet islamiste. Celui du diktat imposé par des vigiles islamistes, qui vise particulièrement les femmes en leur dictant des « comportements » qui répondraient aux normes totalitaires qu'on a voulu imposer à la société.

in L'Expression du 9 mars 2013

par Idir Tazerout